

Ce que nous réalisons

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement de l'acte à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la radiation au RCS

Ce que doit contenir votre dossiervotre modèle
d'annonce☛ à consulter
☛ à publier

- ▶ S'il n'y a pas de boni de liquidation : 2 exemplaires du PV de l'AG approuvant les comptes de liquidation et constatant la clôture de liquidation
- ▶ en cas de boni de liquidation : produire 4 exemplaires du PV de l'AGE (2 exemplaires pour le greffe, 1 pour les impôts et 1 pour la société)
- ▶ 2 exemplaires des comptes de liquidation
- ▶ **pouvoir** du liquidateur à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci